

Le Canada a joué un grand rôle à la Conférence de 1990 chargée de l'examen du Traité de non-prolifération nucléaire (TNP), conférence au cours de laquelle les pays participants ont affirmé avec force leur attachement à la non-prolifération.

Le Canada est à présent partie à un ensemble de traités qui lui permettent de collaborer avec 28 pays en matière d'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Il a eu des entretiens bilatéraux officiels avec un certain nombre de partenaires nucléaires dont les États-Unis, l'URSS, le Japon, la Corée, l'Australie, la Communauté européenne de l'énergie atomique, l'Argentine, le Brésil et l'Indonésie.

QUESTIONS D'ORDRE ENVIRONNEMENTAL

Sur le plan de l'environnement, des efforts ont été entrepris pour sensibiliser plus encore la population aux avantages présentés par l'énergie nucléaire par rapport aux combustibles fossiles, notamment en ce qui concerne l'effet de serre et les pluies acides.

EXPORTATIONS D'ÉNERGIE NUCLÉAIRE

Le Canada est un important fournisseur de techniques, de produits et de services liés à l'énergie nucléaire. Premier exportateur d'uranium au monde avec un chiffre d'affaires annuel d'un milliard de dollars, il a répondu, en 1990, à plus du tiers de la demande de ce produit dans le monde occidental. La politique canadienne à l'égard du traitement ultérieur de l'uranium a été modifiée de façon à considérer les convertisseurs américains et canadiens comme équivalents aux termes de l'Accord de libre-échange. C'est le Canada qui a été retenu pour fournir à la Corée un réacteur CANDU-6 destiné à sa centrale nucléaire Wolsong-2. Les principaux marchés pour l'uranium canadien ont été les États-Unis, le Japon, la Corée et les pays de la Communauté européenne de l'énergie atomique. L'AIEA a donné son accord pour que l'on poursuive la construction du réacteur CANDU en Roumanie.